

**SYNDICAT DE RIVIERES LES USSES
COMITE SYNDICAL**

**Séance du mercredi 11 mars 2026
Délibération n°2026-03-05**

Nombre de délégués : En exercice : 16 Délégués présents : 9 Suppléants (avec voix) : 1 Suppléants (sans voix) : 0 Pouvoirs : 0 Titulaires excusés : 0 Titulaires absents : 7 Votes exprimés : 10	L'an deux mille vingt-six Le onze mars, à dix-neuf heure Le Comité Syndical du Syndicat de Rivières les UsSES dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle annexe de la salle Jean XXIII, à Frangy, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves MÂCHARD Date de convocation et d'affichage : 26 février 2026
DELEGUES PRESENTS : Délégués titulaires : Monsieur Jean-Yves MÂCHARD, Monsieur Jean-Marc BOUCHET, Madame Jacqueline CECCON, Monsieur Rémi LAFOND, Monsieur Henri CHAUMONTET, Monsieur Emmanuel GEORGES, Monsieur Rémi PONCET, Madame Odile MONTANT, Monsieur Roland NEYROUD Délégués suppléants : <ul style="list-style-type: none">▪ Avec voix : Monsieur François SEVE▪ Sans voix car titulaires présents : /	
Pouvoirs :	
DELEGUES EXCUSES :	
DELEGUES ABSENTS : Madame Sylvia DUSONCHET, Monsieur André BOUCHET, Monsieur Georges CANICATTI, Monsieur Julian MARTINEZ, Monsieur Jean PALLUD, Monsieur Patrice PRIMAULT, Monsieur Michel PASSETEMPS	

OBJET : APPROBATION DU PROJET DE CONTRAT EAU ET CLIMAT 2026-2028

VU l'arrêté préfectoral n°PREF/DRCL/BCLB/2023-0001 portant sur la modification des statuts du syndicat de rivières les UsSES ;

VU la délibération n°2023-03-08 du 22 mars 2023 portant sur la signature de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre le Syr'UsSES et la CCUR pour les affluents du Rhône côté Haute-Savoie ;

VU la délibération n°2025-01-01 du 29 janvier 2025 portant sur la lettre d'intention de contractualiser un contrat eau et climat pour le bassin versant des UsSES et les affluents du Rhône, avec l'agence de l'eau ;

VU le SDAGE 2022-2027 du bassin Rhône Méditerranée Corse, et notamment son Programme de Mesures pour le bassin versant des UsSES ;

VU le Plan de Bassin d'Adaptation au Changement Climatique Rhône Méditerranée ;

CONSIDERANT le bilan du contrat de milieu 2022-2024 et la nécessité de poursuivre certaines actions ;

CONSIDERANT le 12^{ème} programme d'intervention de l'agence de l'eau et le principe de contractualisation avec les structures de bassin versant ;

CONSIDERANT la lettre d'intention adressée à l'agence de l'eau et sa réponse favorable à un contrat eau et climat pour le bassin versant des UsSES et les affluents du Rhône ;

CONSIDERANT que les partenaires financiers et les collectivités ont été rencontrées et ont bâti un programme d'actions respectant les conditions de contractualisation de l'agence de l'eau ;

CONSIDERANT la version projet du contrat eau et climat présentée en comité de rivières le 06 mars 2026 qui engage le Syr'UsSES en tant que structure porteuse de ce contrat et maître d'ouvrage d'actions ;

CONSIDERANT les conclusions et propositions du comité de rivières en date du 06 mars 2026 portant sur la validation technique et financière du projet de contrat eau et climat ;

Monsieur le Président expose les faits suivants :

Depuis 2022, le Syr'Usse a porté et dressé le bilan d'un Contrat de Milieux pour le bassin versant des Usse, avec l'appui technique et financier de l'agence de l'eau et du département de la Haute-Savoie.

Dans le cadre du 12^{ème} programme de l'agence de l'eau, les territoires ont la possibilité d'élaborer un contrat eau et climat de 3 ans, contenant un programme d'actions ambitieux, mature et réaliste pour l'atteinte du bon état des eaux et la préservation des milieux aquatiques, en réponse au SDAGE et au PBACC.

En début d'année 2025, le Syr'Usse a délibéré pour porter un contrat et pour fédérer les collectivités voulant y faire figurer des actions.

Puis, un contrat eau et climat a été bâti et une version projet a été présentée le 06 mars 2026 en comité de rivières. **Cette version projet comporte 25 actions, pour 6 maîtres d'ouvrage différents et un montant total prévisionnel d'actions de 8 380 962€.**

Il est rappelé que cette version projet doit encore être validée dans les instances internes à l'agence de l'eau, avant une adoption définitive en commission des aides en juin 2026. Cela actera l'engagement contractuel de l'agence de l'eau aux côtés du Syr'Usse.

La version projet du contrat eau et climat, validée en comité de rivières, se résume ainsi :

Résumé financier :

Volets du contrat	Nombre d'actions	% actions	Montant total prévi des actions/volets
Milieux aquatiques	15	60%	3 958 690,00 €
Ressource en eau	4	16%	487 163,00 €
Pollutions	4	16%	3 611 000,00 €
Transversales	2	8%	324 109,00 €
Totaux	25	100%	8 380 962 €

Montant actions au contrat (version projet)	Aides prévi AERMC	Aides prévi CD74	Aides Autres financeurs	TOTAL PREVI AIDES PUBLIQUES
8 380 962 €	4 137 823 €	1 954 650 €	5 000 €	6 097 473 €
	67,9%	32,1%	0,08%	100%

Type d'aide	Nbre actions	Montant actions	Aides AERMC
Aide classique	21	5 320 462 €	2 899 073 €
Aide solidarité	-	- €	- €
Aide spécifique	4	3 060 500 €	1 238 750 €
Total AERMC	25	8 380 962 €	4 137 823 €
Autre	-	- €	- €
TOTAL CONTRAT	25	8 380 962 €	4 137 823 €

Résumé technique en lien avec le programme de mesures du SDAGE (PDM) et le PBACC :

	Nbre actions	Montant actions	Aides AERMC
Pdm	11	3 774 000 €	1 901 400 €
PBACC	6	2 822 000 €	1 403 900 €
TOTAL	17	6 596 000 €	3 305 300 €

En tant que structure porteuse, le Syr'Usse s'engage à assurer la coordination et l'animation de contrat, à tenir à jour les tableaux de suivi technique et financier, à rendre compte aux différents partenaires des bilans et des avancements et à animer le Comité de Rivières au

moins une fois par an comme cela sera stipulé dans le document contractuel du contrat. Également, Monsieur le Président rappelle que le Syr'Usses est aussi maître d'ouvrage d'un certain nombre d'actions. Il précise qu'elles devront être engagées durant la période du contrat, en tenant compte des moyens du syndicat. Néanmoins, il rappelle que le département ne s'engagera pas fermement dans le contrat eau et climat car les demandes de subvention seront instruites au cas par cas, selon les disponibilités financières du département et dans la limite des taux de 0 à 40% pour les actions grand cycle de l'eau.

L'engagement du Syr'Usses en tant que maître d'ouvrage se résume ainsi (version projet présentée en comité de rivières du 06 mars 2026 ; le détail du programme d'actions est en annexe des présentes) :

Maîtres d'ouvrage	Nbre actions	Montant actions prévu	Total aides publiques par Moa	% d'aides publiques par Moa	Montant de l'autofinancement total / RAC
Syr'Usses	19	4 570 462 €	3 418 873,40 €	75%	1 151 588,60 €
	1	142 000 €	99 400,00 €	70%	42 600,00 €
TOTAL	20	4 712 462,00 €	3 518 273,40 €	72%	1 194 188,60 €

Une action (relative à la communication), pour un montant de 142 000€ ne sera pas inscrite dans la version projet du contrat, mais financée par ailleurs par l'agence de l'eau. Elle est indiquée ici pour mémoire.

Après avoir débattu, le **Comité Syndical** à l'unanimité :

APPROUVE le programme d'actions du contrat eau et climat pour la période 2026-2028, notamment les années d'engagement, les objectifs et le contenu technique,

S'ENGAGE à devenir la structure porteuse du contrat en assumant la coordination technique et financière, en élaborant des rapports et tableaux de suivi, et en rendant compte des bilans et avancements lors des comités de rivières,

S'ENGAGE à réaliser les actions prévues au contrat pour lesquelles le Syr'Usses est maître d'ouvrage, selon l'échéancier proposé et le plan de financement prévisionnel, sous réserve de l'accord financier définitif des financeurs publics, de la capacité financière de la collectivité et de leur faisabilité technique, pour un montant total prévisionnel de 4 570462 € et un reste à charge prévisionnel de 1 151 588,60 €, pour les trois années du contrat,

AUTORISE Monsieur le Président à déposer officiellement le document contractuel du contrat et toutes les pièces exigées (programme d'actions, grille d'enjeux, fiches d'identité maîtres d'ouvrage, trajectoires de sobriété hydrique, etc.) avant le 03 avril 2026, auprès de l'agence de l'eau,

AUTORISE Monsieur le Président à signer le contrat eau et climat 2026 après la décision d'approbation définitive de l'agence de l'eau en commission des aides de juin 2026,

DIT que les dépenses seront prélevées sur les crédits inscrits aux budgets ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document et acte juridique, financier et technique nécessaire à l'exécution des présentes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,
Le Président, Jean-Yves Mâchard



Le secrétaire de séance,
Jacqueline Ceccon



Volets	Enjeux	Actions	Sous actions	Code Action	Nbre actions	Libellé de l'action (maxi 200 caractères)	Maîtres d'ouvrage	Année prévisionnelle d'engagement	Montant prévisionnel de l'opération	PDM	PBACC (déf./-)	Contribution au défi PBACC	Unité	Agence de l'eau				Conseil Départemental			Autre(s) Financier(s)		Total Aide publique Maximale		Financier(s) privés		Maître d'ouvrage		
														Indicateur assiette	Unité assiette	%	Assiette Agence	Aide Agence	Type d'Aide	% maximum	Assiette CD74	Aide CD74 maximum	%	Société de pêche du Val des Ussets de Frangy	% (coût réel)	Aide publique	%	Aide Privés	%
POL	ASS	1		POL-ASS-1	1	Mise en place de casiers de stockage des boues de la STEP de Frangy	CCUR	2026	700 000,00 €	oui			TMS	Qté de boues traitées	TMS	50%	700 000 €	350 000 €	Aide classique	30%	700 000 €	210 000 €	0%	- €	80%	560 000 €	- €	20%	140 000 €
POL	ASS	2		POL-ASS-2	1	Réfection du collecteur Voie du Tram - Frangy	CCUR	2027	1 500 000,00 €	non			ML	2000	ML	50%	960 000 €	480 000 €	Aide spécifique	30%	1 500 000 €	450 000 €	0%	- €	62%	930 000 €	- €	38%	570 000 €
POL	ASS	3		POL-ASS-3	1	Réhabilitation de la STEP de Copponex	CCPC	2027	1 200 000,00 €	non			EH	1500	EH	50%	1 200 000 €	600 000 €	Aide spécifique	30%	1 200 000 €	360 000 €	0%	- €	80%	960 000 €	- €	20%	240 000 €
RES	AEP	1		RES-AEP-1	1	Mise en conformité des normes sanitaires - réservoir AEP du crêt du feu	SMEBS	2026	149 500,00 €	non			m³	1000	m³	50%	149 500 €	74 750 €	Aide spécifique	30%	149 500 €	44 850 €	0%	- €	80%	119 600 €	- €	20%	29 900 €
POL	PLUV	1		POL-PLUV-1	1	Travaux de désimperméabilisation de la cour d'école "La Donnaz"	SIVOS Chessenaz, Clarafond-Arcine, Vanzay	2028	211 000,00 €	non	Défi 20_Multiplier pa	1400	m²	1400	m²	50%	168 000 €	84 000 €	Aide spécifique	0%	211 000 €	- €	0%	- €	40%	84 000 €	- €	60%	127 000 €
RES	ECO	1		RES-ECO-1	1	Installation de la station hydrométrique sur le ruisseau de la Fontaille	Syr'Ussets	2026	42 000 €	non			Nbre	1	Nbre	70%	42 000 €	29 400 €	Aide classique	10%	42 000 €	4 200 €	0%	- €	80%	33 600 €	- €	20%	8 400 €
RES	ECO	2		RES-ECO-2	1	Accompagnement pour l'élaboration du PTGE du bassin versant des Ussets	Syr'Ussets	2026	72 000 €	oui	Défi 9_Cible PTGE	1	Nbre	1	Nbre	70%	72 000 €	50 400 €	Aide classique	0%	72 000 €	- €	0%	- €	70%	50 400 €	- €	30%	21 600 €
MIA	MAH	1		MIA-MAH-1	1	Restauration écologique de la Plaine de Bonlieu	Syr'Ussets	2027	913 000 €	oui	Défi 11_Restaurer S0	1200	ML	1200	ML	50%	913 000 €	456 500 €	Aide classique	30%	913 000 €	273 900 €	0%	- €	80%	730 400 €	- €	20%	182 600 €
MIA	MAH	2		MIA-MAH-2	1	Opération de restauration du Castran dans sa traversée de Frangy (action à conditionner avec MAH4)	Syr'Ussets	2028	312 000 €	oui	Défi 11_Restaurer S0	65	ML	65	ML	50%	312 000 €	156 000 €	Aide classique	30%	312 000 €	93 600 €	0%	- €	80%	249 600 €	- €	20%	62 400 €
MIA	MAH	3		MIA-MAH-3	1	Aménagement des Petites Ussets : reprofilage et continuité écologique (ROE 55959; ROE 55958 et ROE 55955)	Syr'Ussets	2028	924 000 €	oui	Défi 11_Restaurer S0	400	ML	400	ML	50%	924 000 €	462 000 €	Aide classique	30%	924 000 €	277 200 €	0%	- €	80%	739 200 €	- €	20%	184 800 €
MIA	MAH	4		MIA-MAH-4	1	Restauration de la continuité écologique - Castran - ROE 24385 et ROE 24386 (action à conditionner avec MAH2)	Syr'Ussets	2028	186 000 €	oui			Nbre	2	Nbre	50%	186 000 €	93 000 €	Aide classique	30%	186 000 €	55 800 €	3%	5 000 €	83%	153 800 €	- €	17%	32 200 €
MIA	MAH	5		MIA-MAH-5	1	Etude de scénario (AVP) continuité - ROE 24397 et ROE 24398 - Petites Ussets lieu-dit pont de la RD1508	CD74	2027	50 000 €	oui			Nbre	2	Nbre	50%	50 000 €	25 000 €	Aide classique	0%	50 000 €	- €	0%	- €	50%	25 000 €	- €	50%	25 000 €
MIA	MAH	6		MIA-MAH-6	1	Restauration de la continuité écologique - Formant - ROE 24 396 - passage à gué et amélioration de l'ouvrage ROE 24 395	Syr'Ussets	2027	192 000 €	oui			Nbre	2	Nbre	50%	192 000 €	96 000 €	Aide classique	30%	192 000 €	57 600 €	0%	- €	80%	153 600 €	- €	20%	38 400 €
MIA	MAH	7		MIA-MAH-7	1	Poursuite des interventions post-restauration hydraulique pour les zones humides de Bovinens (Usinens) et Sources du Flon (Vers)	Syr'Ussets	2026	15 000 €	oui			m²			50%	15 000 €	7 500 €	Aide classique	30%	15 000 €	4 500 €	0%	- €	80%	12 000 €	- €	20%	3 000 €
MIA	MAH	8		MIA-MAH-8	1	Poursuite des interventions post restauration hydraulique du Marais de Challonges (Challonges)	Syr'Ussets	2026	20 000 €	oui			m²			50%	20 000 €	10 000 €	Aide classique	30%	20 000 €	6 000 €	0%	- €	80%	16 000 €	- €	20%	4 000 €
MIA	MAH	9		MIA-MAH-9	1	Restauration du fonctionnement hydrologique de l'étang de Mercanton (Groisy)	Syr'Ussets	2027	390 000 €	oui	Défi 12_Restaurer ou	1	Ha	1	Ha	50%	390 000 €	195 000 €	Aide classique	30%	390 000 €	117 000 €	0%	- €	80%	312 000 €	- €	20%	78 000 €
MIA	MAH	10		MIA-MAH-10	1	Aménagement de zones d'abreuvoirs prioritaires sur les ruisseaux à écrevisses patrimoniales	Syr'Ussets	2026	94 000 €	non			Nbre	8	Nbre	80%	94 000 €	75 200 €	Aide classique	0%	94 000 €	- €	0%	- €	80%	75 200 €	- €	20%	18 800 €
MIA	MAH	11	a	MIA-MAH-11a	1	Elaboration du plan de gestion et de restauration de la ripisylve - Etudes	Syr'Ussets	2026	56 250 €	non			Nbre	1	Nbre	50%	56 250 €	28 125 €	Aide classique	0%	56 250 €	- €	0%	- €	50%	28 125 €	- €	50%	28 125 €
MIA	MAH	11	b	MIA-MAH-11b	1	Mise en œuvre du plan de gestion et de restauration de la ripisylve - Travaux	Syr'Ussets	2028	68 500 €	non			ML	10000	ML	30%	68 500 €	20 550 €	Aide classique	0%	68 500 €	- €	0%	- €	30%	20 550 €	- €	70%	47 950 €
MIA	MAH	12	a	MIA-MAH-12a	1	Bilan et révision du plan de lutte contre les espèces exotiques envahissantes - Etudes	Syr'Ussets	2026	32 000 €	non			Nbre	1	Nbre	50%	32 000 €	16 000 €	Aide classique	0%	32 000 €	- €	0%	- €	50%	16 000 €	- €	50%	16 000 €
MIA	MAH	12	b	MIA-MAH-12b	1	Lutte contre les espèces exotiques envahissantes - Travaux	Syr'Ussets	2026	246 000 €	non			m²	45000	m²	50%	246 000 €	123 000 €	Aide classique	0%	246 000 €	- €	0%	- €	50%	123 000 €	- €	50%	123 000 €
TSV	SUIV	1		TSV-SUIV-1	1	Suivi de la qualité des eaux (DCE)	Syr'Ussets	2026	220 000 €	non			Nbre	Nbre de résultats d'analyse en ligne	Nbre	70%	220 000 €	154 000 €	Aide classique	0%	220 000 €	- €	0%	- €	70%	154 000 €	- €	30%	66 000 €
MIA	ANIM	1	a	MIA-ANIM-1a	1	Pilotage du contrat - Missions Milieux aquatiques	Syr'Ussets	2026	459 940 €	non			ETP	4,65	ETP	70%	459 940 €	321 958 €	Aide classique	0%	459 940 €	- €	0%	- €	70%	321 958 €	- €	30%	137 982 €
RES	ANIM	1	b	RES-ANIM-1b	1	Pilotage du contrat - Missions Partage de la ressource en eau	Syr'Ussets	2026	223 663 €	non			ETP	2	ETP	70%	223 663 €	156 564 €	Aide classique	0%	223 663 €	- €	0%	- €	70%	156 564 €	- €	30%	67 099 €
TSV	ANIM	1	c	TSV-ANIM-1c	1	Pilotage du contrat - Missions Gouvernance	Syr'Ussets	2026	104 109 €	non			ETP	0,3	ETP	70%	104 109 €	72 876 €	Aide classique	0%	104 109 €	- €	0%	- €	70%	72 876 €	- €	30%	31 233 €